

Projet éolien de Moulins-en-Tonnerrois

Les retombées locales autour du projet éolien

Dans le cadre d'un projet éolien, les communes bénéficient de différentes retombées :

1. Des loyers pour l'utilisation temporaire de la voirie, notamment pour la phase chantier et lors des opérations.

2. Des mesures compensatoires. Elles font partie du dispositif réglementaire ERC (Eviter, Réduire, Compenser) et sont définies par les bureaux d'études. Elles visent à limiter les impacts du projet sur le territoire.

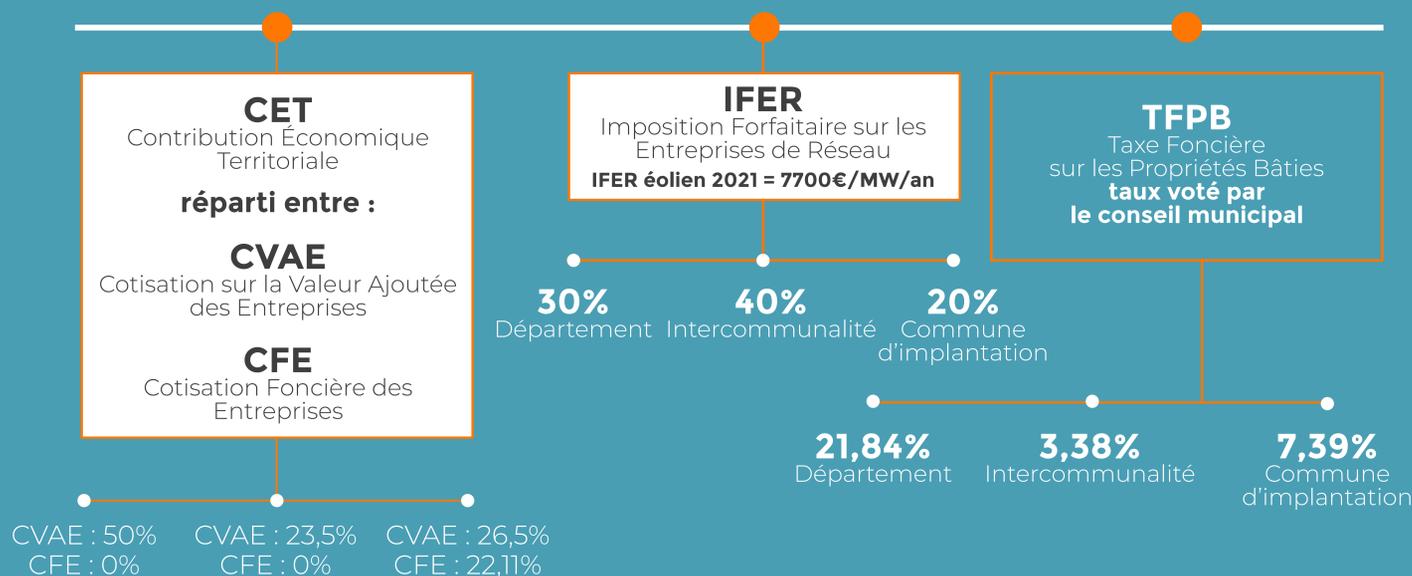
3. Des mesures d'accompagnement. Elles complètent le dispositif ERC, visent à proposer et accompagner des projets locaux, et sont définies en concertation avec les acteurs locaux.

4. De l'emploi local, avec l'engagement d'entreprises locales pour la construction (10 à 15% de l'investissement) et des emplois pendant le chantier et en phase d'exploitation (maintenance, suivis environnementaux, etc.).

5. Des retombées fiscales, conformément à la réglementation sur les entreprises.

les principales mesures :
Bridage écologique et acoustique

Zoom sur la répartition des retombées fiscales



Les retombées fiscales pour 6 éoliennes, par an

Collectivités	Montant
Montant pour commune	33 300 € (2 MW) ou 55 800 € (3,6 MW)
Montant Communauté communes	66 800 € (2 MW) ou 101 200 € (3,6 MW)
Montant département	48 100 € (2MW) ou 74 500 € (3,6 MW)
Région Bourgogne-Franche-Comté	10 300 € (2 MW) ou 18 500 € (3,6 MW)

